

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/120

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 3.1 : INFORMATION SUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE) DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC L'APPLICATION I'DELIBRE CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPPORT

Suite à l'acquisition de tablettes tactiles et de la mise en place de l'application l'delibRE dans le cadre de la dématérialisation des convocations du conseil municipal et des commissions, un contrat de maintenance avec support téléphonique a été signé avec la société LIBRICIEL SCOP SA comprenant les prestations suivantes :

- Hébergement et maintenance annuels l'delibRE pour un montant de 432,00 € HT
- Support téléphonique annuel pour un montant de 108,00 € HT

Le contrat a pris effet à partir du 01/10/2020 pour une période initiale de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

Monsieur le maire rend compte de ce contrat qu'il a signé, relatif à l'hébergement, la maintenance et le support téléphonique du système dématérialisé des convocations du conseil municipal et de réception des comptes-rendus.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
En application de la délibération en date du 16 juin 2020 portant délégation de compétences du conseil municipal à Monsieur le Maire,
En application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations concernant ce contrat de maintenance signé par M. le Maire.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 4 décembre 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 4 décembre 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT